



Advicenne annonce son intention de cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles

Nîmes, France, le 23 mai 2019 - 17h45 CEST - Advicenne (Euronext Paris : ADVIC - FR0013296746), société française spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines, annonce aujourd'hui le projet de cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Les actions ordinaires d'Advicenne sont actuellement cotées sur Euronext Paris et seraient, dans le cadre de la cotation secondaire proposée, également admises aux négociations sur Euronext Bruxelles. La société bénéficierait ainsi d'une cotation croisée (*cross listing*) sur les deux plus importants marchés d'Euronext pour les sociétés du secteur des sciences de la vie. Cette cotation croisée n'aurait pas d'impact pour les actionnaires existants et Euronext Paris reste le premier marché de cotation d'Advicenne.

Cette cotation croisée vise à accroître davantage la visibilité des actions d'Advicenne en Belgique et au-delà. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre des développements cliniques d'Advicenne en Belgique où la société conduit une étude clinique de phase II/III avec son produit phare, ADV7103, dans le traitement de la cystinurie, une maladie néphrologique rare.

Paul Michalet, Directeur Financier d'Advicenne, commente : « *La cotation croisée envisagée a pour objectif d'offrir à Advicenne une plus grande visibilité auprès des investisseurs européens, favorisant ainsi la liquidité du titre.* »

Le Dr. Luc-André Granier, PDG et co-fondateur d'Advicenne, conclut : « *Ce projet de cotation croisée des titres sur les marchés d'Euronext Bruxelles et Paris est parfaitement en ligne avec notre stratégie de développement à l'international. Aujourd'hui, Advicenne est engagée dans la conduite de plusieurs essais cliniques de son produit phare ADV7103, dont une étude pivot de phase II/III dans la cystinurie avec une forte contribution des hôpitaux belges.* »

Sous réserve d'approbation par Euronext et de publication de certains documents, les actions Advicenne seront négociables sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles à compter de mi-juin 2019 avec des identifiants inchangés (mnémonique : ADVIC - code ISIN : FR0013296746).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'achat des titres mentionnés et aucune vente desdits titres n'interviendra dans un État ou une juridiction en rapport avec la cotation croisée proposée.

À propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines. ADV7103, le candidat médicament phare de la société, a obtenu des résultats positifs lors d'une étude pivot de phase III menée en Europe chez les



enfants et adultes atteints d'acidose tubulaire rénale distale (ATRD) ayant conduit au présent dépôt d'un dossier centralisé de demande d'autorisation de mise sur le marché européen pour une commercialisation attendue à l'horizon du second semestre 2020 dans l'ATRD.

La Société a également obtenu l'autorisation de la FDA et de l'agence Canadienne de santé pour lancer un essai clinique pivot de phase III d'ADV7103 dans l'ATRD aux États-Unis et au Canada. Le lancement commercial aux États-Unis est anticipé en 2021.

ADV7103 est également en phase III en Europe dans une seconde indication, également orpheline, la cystinurie, une tubulopathie rénale congénitale.

Advicenne est une société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (code ISIN : FR0013296746, code Euronext : ADVIC). Créée en 2007, la Société est basée à Nîmes, en France.

www.advicenne.com

Contacts:

Advicenne

Luc-André Granier, Paul Michalet,
Julie Rachline
Email : investors@advicenne.com
+33 (0)4 66 05 54 20

Relations Presse

Alize RP
Caroline Carmagnol & Tatiana Vieira
Email : advicenne@alizerp.com
+33 (0)1 44 54 36 66

Communication financière

NewCap
Emmanuel Huynh & Alexia Faure
Email : advicenne@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence d'Advicenne enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 décembre 2018 sous le numéro R.18-073 et dans la section 8 de son rapport



financier annuel publié le 30 avril 2019. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.